



Pôle Appui Territorial  
Direction des Mobilités  
Service Gestion du Territoire d'Aurillac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant réglementation temporaire de la circulation.

**Commune de Polminhac lieu-dit: Pont de Clavières**  
**Route Départementale n° 57 (hors agglomération)**  
**Réfection des joints de chaussée**

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8<sup>ème</sup> partie - Signalisation Temporaire,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015

Vu l'arrêté n° 23-3803 du 10 octobre 2023 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux

Vu l'avis favorable de Mme le maire de Vic-sur-Cère en date du 11 octobre 2023

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de Polminhac en date du 4 octobre 2023

Vu la consultation de la DIR Massif Central

Vu l'avis favorable du service des transports en date du 6 octobre 2023

Vu la demande de l'entreprise Freyssinet pour le Cd 15

Considérant que les travaux relatifs au remplacement des joints de chaussée et de trottoirs nécessitent de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel de chantier

Sur proposition de Monsieur le coordonnateur territorial-Aurillac

**ARTICLE 1 : Période**

Du 25 octobre 2023 jusqu'au 31 octobre 2023 la Route Départementale n° 57 sera fermée à la circulation au niveau du Pont de Clavières, entre le PR 0+950 et le PR 0+990.

**ARTICLE 2 : Itinéraire de déviation**

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par la RN 122 et les RD 859,8 et 157, via Vic-sur-Cère.

**ARTICLE 3 : Signalisation des travaux**

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet chargé des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 La signalisation de position de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

**ARTICLE 4 : Signalisation de la déviation**

La signalisation, la présignalisation et le retrait de l'itinéraire de déviation seront mis en place et entretenus par le Crd de Vic-sur-Cère.

**ARTICLE 5 : Publication**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux extrémités du chantier.

**ARTICLE 6 : Recours**

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 7 : Ampliation**

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur de Mobilités
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- Mme le Maire de Vic-sur-Cère
- M. le Maire de Polminhac
- M. le Chef de la DIR Massif Central
- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire est transmis pour information à :

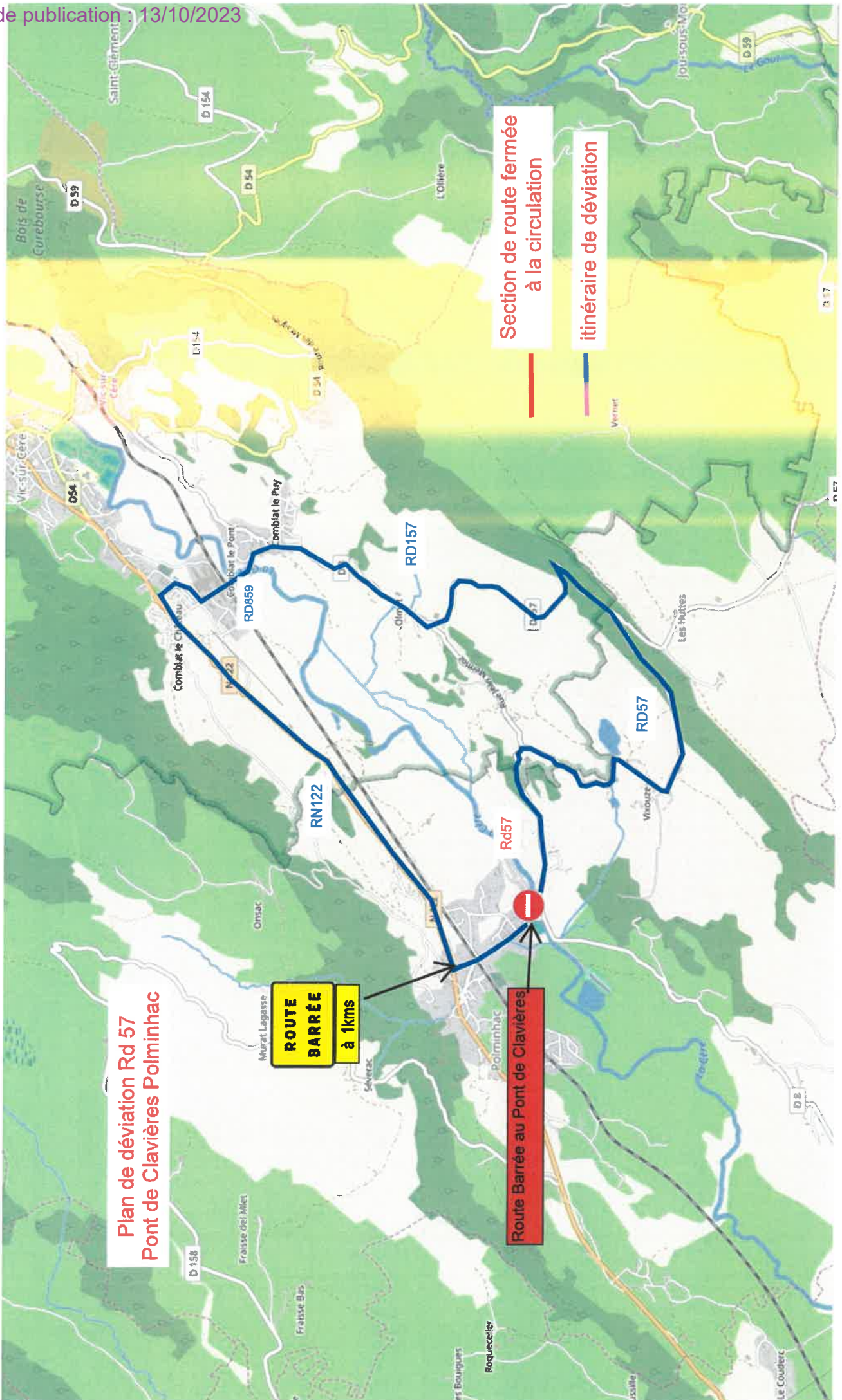
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Président de la Fédération des Transports Routiers du Cantal
- M. le Président de la Fédération des Transports de Voyageurs du Cantal
- M. le Président du Conseil Régional en charge des Transports

À Aurillac le 12 OCT. 2023

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation  
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Plan de déviation Rd 57  
Pont de Clavières Polminhac

ROUTE  
BARRÉE  
à 1kms

Section de route fermée  
à la circulation

itinéraire de déviation

Route Barrée au Pont de Clavières

## Isabelle Pautaire

---

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** vendredi 6 octobre 2023 09:42  
**À:** Dominique Roques  
**Objet:** RE: AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour,

Aucun service touché par cette déviation compte tenu de la période du chantier.

Bonne fin de semaine,

**De :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé :** mercredi 4 octobre 2023 15:06  
**À :** MURATET Catherine <CATHERINE.MURATET@auvergnerhonealpes.fr>; LABORIE-BONNET Claudine <Claudine.LABORIE-BONNET@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Objet :** AD Rd 57 Pont de Clavières Polminhac



Le contenu de cet email invite à transmettre des informations confidentielles ou à réaliser des actions à risque.

Veuillez vous assurer de bien connaître l'expéditeur avant d'agir.  
En cas de doute, n'hésitez pas à contacter :



Bonjour, pourriez-vous me donner votre avis concernant vos lignes de transport pour cette déviation ayant lieu durant les vacances scolaires ?

Merci



**Dominique ROQUES**

Agent technique de gestion du domaine public  
DEER / Mission Réglementation Signalisation  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30  
dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

## Isabelle Pautaire

---

**De:** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 4 octobre 2023 15:35  
**À:** Mairie POLMINHAC  
**Objet:** RE: RE : AD RD 57 Pont de Clavières Polminhac  
**Pièces jointes:** AD 23-3267 - RD 57 - Polminhac.pdf

Bonjour, le même arrêté a été pris au mois d'août avec cet itinéraire de déviation et l'accord de M. le Maire (cf pièce jointe)

L'arrêté s'étend sur 6 jours mais a priori sauf problèmes ou grosse intempéries cela devrait être fini en 3 jours.

Cordialement



**Dominique ROQUES**

*Agent technique de gestion du domaine public*

*DEER / Mission Réglementation Signalisation*

*Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)*

*tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30*

*dominique.roques@cantal.fr*

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**De :** Mairie POLMINHAC <mairiepolminhac@wanadoo.fr>

**Envoyé :** mercredi 4 octobre 2023 15:18

**À :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>

**Objet :** RE : AD RD 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour,

Monsieur le Maire donne son accord pour cet arrêté mais s'étonne que vous ne prévoyez pas une déviation côté Yolet ?



Polminhac

Manuelle PERIER

Secrétariat de la Mairie de Polminhac - 15800

tél. : 04 71 47 40 07

télécopie : 04 71 47 45 52

<http://www.polminhac.fr/>

## Dominique Roques

---

**De:** Mairie VIC SUR CERE  
**Envoyé:** jeudi 12 octobre 2023 10:29  
**À:** Dominique Roques  
**Cc:** services techniques  
**Objet:** RE: AD RD 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour,

Nous en prenons bonne note et validons le projet d'arrêté. Merci.  
Bien cordialement.

Mairie de Vic-sur-Cère  
accueil@vicsurcere.fr  
mairie@vicsurcere.fr  
04.71.47.51.75



VIC-sur-CERE

**De :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé :** mercredi 11 octobre 2023 09:41  
**À :** mairie vic sur cere <mairie@vicsurcere.fr>  
**Objet :** TR: AD RD 57 Pont de Clavières Polminhac

Bonjour, pourriez-vous me donner votre accord par retour de mail pour ce projet d'arrêté de déviation passant par votre agglo svp ?

Cordialement

**Dominique ROQUES**

Agent technique de gestion du domaine public  
DEER / Mission Réglementation Signalisation  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30  
dominique.roques@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**De :** Dominique Roques  
**Envoyé :** mercredi 4 octobre 2023 15:01

## Isabelle Pautaire

---

**De:** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Envoyé:** mercredi 11 octobre 2023 15:44  
**À:** Dominique Roques  
**Objet:** RE: AD RD 57 Pont de CLAVIERES Polminhac

ok



**Vincent GALIBERN**  
DGT / Agence Départementale d'Aurillac  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
gsm : 06 89 81 42 22  
vgalibern@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.

**De :** Dominique Roques <dominique.roques@cantal.fr>  
**Envoyé :** mercredi 11 octobre 2023 15:29  
**À :** Vincent Galibern <VGALIBERN@cantal.fr>  
**Objet :** AD RD 57 Pont de CLAVIERES Polminhac

Vincent pour validation stp  
Merci



**Dominique ROQUES**  
Agent technique de gestion du domaine public  
DEER / Mission Réglementation Signalisation  
Pôle Routes Départementales et Infrastructures (PRDI)  
tél. : 04 71 46 21 98 / gsm : 07 87 14 77 30  
dominique.roques@cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement: n'imprimez ce mail que si nécessaire.